



## REGLEMENT INTERIEUR ASLJL GR-DANSE 2023-2024

### LES COURS :

- **J'arrive à l'heure au cours** (au-delà de 10 minutes de retard, je peux être refusé(e) au cours). Et mon professeur note ma présence, au début de chaque cours
- **Je suis assidu(e) et j'évite les absences répétées** qui perturbent l'organisation des cours, la bonne coordination des chorégraphies, ainsi que la préparation des galas, spectacles
- **Je ne mange pas de CHEWING GUM** pendant les cours
- **Mon portable est en mode silencieux** et je ne le consulte pas pendant le cours
- Pendant les heures de cours, **les élèves sont sous la responsabilité de leur professeur et des responsables de la section**  
Par conséquent, aucun(e) gymnaste mineur(e) ne pourra quitter le cours sans autorisation préalablement écrite des parents, remise au professeur. Si l'enfant doit partir avec une autre personne, une autorisation écrite sera remise au professeur au début du cours.
- L'ASLJL est assurée pour les accidents et dommages pouvant survenir pendant les cours. Il vous appartient à vous, parents d'enfants mineurs, de **vérifier que le cours prévu a bien lieu ; notre responsabilité n'intervient que lorsque l'enfant a été confié au professeur** et s'achève à la fin du cours.
- **Les parents ne peuvent pas assister aux cours et laisser leurs autres enfants sans surveillance** dans le gymnase.
- **Prévenir lors d'une absence en informant le professeur** (au cours précédent ou bien via WhatsApp)

### TENUE VESTIMENTAIRE PENDANT LES COURS :

- **Cheveux attachés**
- Pantalon de survêtement, legging long ou short élastique, tee-shirt près du corps
- Chaussettes ou demi-pointes
- Claquettes (type piscine) pour allers-retours vestiaire/praticable
- L'éveil se déroule sur un tapis ; porter des chaussettes pour éviter le contact direct avec le tapis. (Pour les parents penser à emmener votre enfant aux toilettes, avant le cours, afin d'éviter des allers-retours qui perturbent l'organisation de la séance)
- 1 bouteille d'eau

### LES GALAS/SPECTACLES :

- **Je suis impérativement présent(e) aux 3 cours précédents les galas ou spectacles** afin que les chorégraphies soient suffisamment travaillées et répétées. Je peux me voir refuser ma participation au gala, si cette règle n'a pas été respectée
- Pour les galas, spectacles, compétitions, **j'ai dans mon sac une trousse avec un minimum de maquillage, élastiques pour les cheveux, brosse à cheveux**
- Si je le souhaite, **je peux effectuer les stages** (dates ci-dessous/10€ par journée) afin de pratiquer GR et danse

### AUTRES REGLES :

- **Prévenir de tout changement de numéro de téléphone ou de mail** afin de faciliter les contacts entre les membres de la section et les familles des adhérent(e)s
- **Raisons de remboursement de la saison (tout ou partie) uniquement lié à des raisons médicales sur ordonnance médicale ou bien de déménagement.**



L'absence de respect de ce règlement peut entraîner des conséquences, notamment l'exclusion temporaire ou définitive d'un cours, ne pas pouvoir participer aux galas ou aux compétitions dès lors que les professeurs jugent que le manque d'assiduité ne permet pas à l'élève de se présenter. Seuls les professeurs sont aptes à prendre une décision vis-à-vis de l'adhérent(e), en accord avec les membres du bureau.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signer avec la mention « Je m'engage à respecter ce règlement »